GFA sarl

GLOBAL FINANCE ALGERIA

ComplexeWakfHaï El Kiram

Rue Abdelkader MEZOUAR

[contact@gfa.dz](mailto:contact@gfa.dz)

[www.gfa.dz](http://www.gfa.dz)

Bt 07 Tixerain,Birkhadem, Alger

Financial Training & Consulting Company

**Ecole Agréée par l’Etat**

**Arrêté N°5044**

Tél/Fax : +213 (0) 21 57 00 39

**Le Dispositif d’encouragement et d’appui à la promotion de l’emploi**

**Le : 09 Décembre 2018**

**Durée**: 1 jour

**Objectifs de la formation :**

1. Connaitre les différents textes juridiques régissant le dispositif d'encouragements et d'appui à l'emploi et à la formation.
2. S’informer sur les différents avantages accordés dans le cadre du dispositif.
3. Connaitre les conditions d’octroi des avantages.
4. Maitriser les procédures et les modalités pratiques pour bénéficier des avantages

**Population ciblée :**

Directeurs des ressources humaines

Cadres en ressources humaines

Responsables des services administration du personnel

Prestataires de service en GRH

**Support et méthode pédagogique :**

* Support écrit et numérisé.
* une grande marge sera consacrée aux questions des participants et traitement de leurs préoccupations réelles.
* Enfin, à l'issue de chaque journée, un questionnaire portant sur les thèmes abordés permet une validation précise des connaissances.

**Coût de la Formation :**

DZD 22000, HT/ Jour / Participant

# Animateur :

**Monsieur Addala Ahmed**

**Consultant Formateur**

## GFA LOGO FINAL

**Programme de la Formation :**

* 1. L’ancrage juridique et l’objet du Dispositif.
  2. Qui est concerné par ce dispositif ?
  3. Qui est exclu du bénéfice des avantages accordés par ce dispositif ?
  4. Quelles sont les avantages accordés ?
     + Les Abattements,
     + L’exonération de la cotisation
     + Subvention allouée
  5. Quelles sont les conditions d’octroi de ces Avantages ?
  6. Durée du bénéfice des avantages.
  7. Le dossier à fournir.
  8. Le traitement des demandes
  9. Les délais de réponses
  10. Le recours et les commissions compétentes
  11. Le différentiel des cotisations et sa prise en charge pour le paiement
  12. Les natures de cotisations